

Séance ordinaire du 18 février 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le dix-huit février deux mille vingt-cinq à neuf heures trente-six, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le membre du comité exécutif Serge Côté.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général par intérim et directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE1891

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 18 février 2025.

CE1892

Publication d'une édition spéciale de Lévis'informe sur le développement de la Ville

Il est résolu de mandater la Direction générale adjointe – développement durable de préparer et prévoir la publication d'une édition spéciale de Lévis'informe sur le développement de la Ville dans les meilleurs délais, suivant les assemblées de consultation du 19 et 20 février 2025.

CE1893

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 février 2025.

CE1894

Dépôt de la liste de déboursés pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024

Document d'aide à la décision [FIN-2025-008](#)

La liste de déboursés pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE1895

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 et des listes des crédits additionnels pour la même période
Document d'aide à la décision [FIN-2025-009](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 et les listes de crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE1896

Rapport annuel d'activités du fonds des régions et ruralité et priorités d'intervention pour l'année 2025
Document d'aide à la décision [DEV-2025-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le rapport annuel d'activités du fonds régions et ruralité, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-008.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer les priorités d'intervention suivantes au fonds de régions et ruralité pour l'année 2025 :

1. Développement commercial
 2. Développement industriel
 3. Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) : les projets qui :
 - 3.1. Améliorent la qualité de vie et le bien-être de la population de Lévis;
 - 3.2. S'inscrivent et contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis adopté en juillet 2014, dont une copie est disponible sur le site Internet de la Ville de Lévis;
 - 3.3. Contribuent à la revitalisation des quartiers historiques;
 - 3.4. Favorisent et soutiennent le bénévolat;
 - 3.5. Stimulent l'entrepreneuriat individuel et collectif;
 - 3.6. Sont mis de l'avant par les entreprises de l'économie sociale.
-

CE1897

Dépôt du procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 22 novembre 2024 et dépôt de la liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour l'année 2024
Document d'aide à la décision [FIN-2025-007](#)

Le procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 22 novembre 2024 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

La liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour l'année 2024 est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE1898

Dépôt du rapport de la séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenue le 13 janvier 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-019](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 13 janvier 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE1899

Dépôt des rapports des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 14, 21 et 23 janvier 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-021](#)

Les rapports de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des assemblées publiques de consultation tenues les 14, 21 et 23 janvier 2025 sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE1900

Abrogation de la résolution CV-2018-00-86 « Politique de signalement des actes répréhensibles »

Document d'aide à la décision [GRE-2024-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'abroger la résolution CV-2018-00-86 « Politique de signalement des actes répréhensibles ».

CE1901

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2025-004](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision GRE-2025-004, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE1902

Appui à la Mission unitainés

Document d'aide à la décision [ENV-2025-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'appuyer la Mission unitainés à l'égard du dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'initiative de croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités, pour l'aménagement et l'augmentation de la couverture végétale de son terrain.

CE1903

Adoption du Règlement RV3513 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion, au traitement et à la valorisation des matières résiduelles

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3513 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion, au traitement et à la valorisation des matières résiduelles, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2025-001.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés à la gestion et au traitement des matières résiduelles. Cette réserve est financée entièrement par les sommes reçues à partir du 1^{er} décembre 2025 dans le cadre de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (*Règlement sur la compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 10)).

CE1904

Demande d'aide financière à Recyc-Québec et désignation d'une représentante de la Ville

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide au compostage domestique et communautaire auprès de Recyc-Québec, telle que jointe à la fiche de prise de décision ENV-MR-2025-002, et de désigner la directrice de la Direction de l'environnement à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer cette demande et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, dont l'ensemble des documents de suivi qui seront nécessaires à l'obtention de l'aide financière.

CE1905

Financement de la dépense relative aux projets reliés à l'entretien des infrastructures

Document d'aide à la décision [DEI-PSC-2025-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux projets reliés à l'entretien des infrastructures au montant maximum de 43 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-74.

Il est enfin résolu, pour financer la dépense relative aux projets reliés à l'entretien des infrastructures, d'affecter un montant de 25 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 5 ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2026 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Le président du comité exécutif Gilles Lehouillier quitte son siège et la séance. La séance est alors présidée par le vice-président du comité exécutif Guy Dumoulin.

CE1906

Financement de la dépense relative à la mise à niveau de la caserne incendie et de la sécurité publique (rénovation du 6 900, boul. Guillaume-Couture)

Document d'aide à la décision [POL-2025-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la mise à niveau de la caserne incendie et de la sécurité publique (rénovation du 6 900, boul. Guillaume-Couture) au montant maximum de 2 836 010 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-71.

CE1907

Crédits additionnels relatifs à la subvention versée par Bibliothèque et archives nationales du Québec

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-006](#)

Il est résolu d'autoriser les crédits additionnels au montant de 5 000 \$, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-006, ce montant correspondant aux revenus reportés en 2025 de la subvention provenant de la Bibliothèque et archives nationales du Québec, pour le traitement de trois fonds d'archives de l'histoire des chantiers Davie.

CE1908

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-009](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-009, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE1909

Crédits additionnels relatifs à la subvention versée dans le cadre de l'entente sectorielle régionale de développement de la culture

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-010](#)

Il est résolu d'autoriser les crédits additionnels de 4 707 \$, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-010, ce montant correspondant aux revenus reportés en 2025 de l'entente sectorielle régionale de développement de la culture, pour la fabrication de murets d'exposition.

CE1910

Aide financière à des organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-007](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières de 15 000 \$ et moins, pour l'année financière 2025, à des organismes de la communauté, telles qu'indiquées à la fiche

de prise de décision DVC-DSC-2025-007, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder les aides financières de plus de 15 000 \$, pour l'année financière 2025, à des organismes de la communauté, telles qu'indiquées à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-007, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE1911

Demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration relative à la poursuite du plan d'action en immigration de pour 2025-2026 dans le cadre du programme d'appui aux collectivités

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-008-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration pour poursuivre les actions en matière d'attraction, d'accueil et d'inclusion des personnes immigrantes à Lévis, pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, au montant de 230 100 \$ dont 50 % du montant est assumé par la Ville, tel qu'indiqué dans la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-008-R-1, d'autoriser la cheffe du Service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire, à signer les documents relatifs au dépôt de la demande et à assurer tous les autres suivis administratifs requis auprès du ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente à intervenir avec ce ministère dans le cadre de cette aide financière et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1912

Entente d'aide financière et de collaboration relative à l'organisation d'une activité de reconnaissance de l'action bénévole pour l'édition 2025 à intervenir avec Convergence action bénévole

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente d'aide financière et de collaboration relative à l'organisation d'une activité de reconnaissance de l'action bénévole pour l'édition 2025 à intervenir avec Convergence action bénévole, telle que jointe à la présente fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-009, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1913

Avenant à la convention d'aide financière intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations pour la construction de locaux de danse et de musique au Centre culturel de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-011](#)

Il est résolu de conclure l'avenant à la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications pour la construction de locaux de danse et de musique au Centre culturel de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-011, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1914

Adoption du Règlement RV3514 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Document d'aide à la décision [FIN-2025-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3514 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-006.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 724 500 \$ d'un terme de trois ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CE1915

Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Nicolas Tremblay à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat d'une durée de deux ans à compter du 10 mai 2025.

CE1916

Renouvellement du mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de Pascale Boudreault, Claude Duquet et Bertrand La-Rue, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat d'une durée d'un à compter du 10 mai 2025.

CE1917

Avis sur le Second projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé par la Communauté métropolitaine de Québec

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-001](#)

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec a adopté son Second projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé le 21 novembre 2024;

ATTENDU QUE la Ville peut, en vertu de l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, formuler un avis concernant le plan métropolitain d'aménagement et de développement et en transmettre copie à la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE le plan métropolitain d'aménagement et de développement constitue un document crédible, bien structuré, mobilisateur et cohérent afin d'influencer l'aménagement et le développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour les prochaines décennies;

ATTENDU QUE la Ville désire toutefois que certains ajustements soient apportés à ce document de planification, afin de répondre plus judicieusement aux besoins de Lévis et des autres entités de la Communauté métropolitaine de Québec;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter l'avis sur le Second projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé adopté le 21 novembre 2024 par la Communauté métropolitaine de Québec, tel que joint à la présente fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-001, et d'en transmettre copie à cette dernière.

CE1918

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications de certaines dispositions sur les arbres et les revêtements pour les toits plats ainsi que les espaces de stationnement)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2024-0709.

Le changement apporté au Second projet de règlement par rapport au Projet de règlement consiste :

- à l'ajout du terme « matériaux » dans l'énumération des matériaux de revêtement pour les espaces de stationnement qui nécessitent un indice de réflectance solaire d'au moins 29.

En conséquence, le Second projet de règlement a pour objet :

- d'ajouter et de préciser des définitions et, selon l'usage, de prévoir le nombre minimal d'arbres exigé sur un terrain, les normes pour la plantation d'arbres, la plantation d'essences d'arbres particuliers, la plantation prohibée d'arbres, la plantation et l'entretien d'arbres dans l'emprise de rue et l'abattage d'arbres;
- d'ajouter des dispositions concernant les matériaux à utiliser pour l'aménagement et l'agrandissement d'un espace de stationnement extérieur et d'ajouter des dispositions concernant les matériaux à utiliser

pour la construction ou la réfection d'un toit plat ou dont la pente est inférieure à 17 % « 2(V) : 12(H) ».

CE1919

Adoption du Règlement RV-2024-34-89 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (modification de certaines dispositions sur les arbres)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-89 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2024-0710.

CE1920

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une gloriette sur une partie du lot 1 964 711 du cadastre du Québec (2434, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis favorable à la demande d'autorisation 448413 concernant une utilisation à une fin autre qu'agricole, soit la construction d'une gloriette sur une partie du lot 1 964 711 du cadastre du Québec (2434, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement autorise l'hébergement temporaire pour fins d'aide des personnes et les bases de plein air à plusieurs endroits hors de la zone agricole. Alors, il existe des espaces vacants disponibles hors de la zone agricole permettant la venue d'une gloriette. Cependant, il s'agit d'un espace approprié étant donné que la demande constitue un bâtiment complémentaire à un usage existant et autorisé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol du lot visé par la demande est de classes 2 et 3 avec des limitations d'effet cumulatif de plusieurs désavantages mineurs et de relief;
- les possibilités d'utilisation du lot visé à des fins agricoles sont limitées étant donné que le site supporte déjà les installations d'un camp de vacances;
- l'objet de la demande n'entraînera aucune conséquence négative sur le milieu. Le camp de vacances est déjà considéré comme étant un immeuble protégé. Il génère donc des distances séparatrices pour les établissements d'élevage et d'épandage. Cependant, la gloriette se situe en retrait par rapport aux bâtiments d'élevage limitrophes;
- compte tenu de la finalité de la demande, il s'agit d'un espace approprié;
- la demande n'affectera pas la communauté agricole considérant qu'il s'agit d'un usage complémentaire à une entreprise existante;
- les ressources eau et sol ne seront pas affectées par la demande;

- les paragraphes 4, 8, 9, 10 et 11 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE1921

Adoption du Projet de règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (exigence d'obtention d'un certificat d'autorisation pour les usages temporaires) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3512 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-015.

Ce règlement a pour objet de retirer, pour les organismes à but non lucratif, l'exigence d'obtention d'un certificat d'autorisation pour les usages temporaires de type fêtes foraines, cirques, festivals et autres événements similaires et à corriger la catégorisation d'une intervention pour des travaux de déblai et de remblai.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

CE1922

Adoption du Projet de règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3515 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la présente fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-016.

Ce règlement a pour objet d'exiger un écran tampon sur un terrain sur lequel l'usage exercé fait partie des familles commerciale ou industrielle, le long d'une ligne arrière d'un terrain utilisé pour un usage de la famille d'habitation, dans la zone C1563.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE1923

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications à la grille des spécifications concernant le groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, pour la zone M2556, à proximité de l'intersection de la rue Saint-Omer et du boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2024-0758.

CE1924

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-91 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1307 à même une portion de la zone L1321, boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-91 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2024-0711.

CE1925

Adoption du Projet de règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-027

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, de même qu'étant donné que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage « établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H2208, l'agrandissement de cette zone à même une partie de la zone L2240 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un « établissement de résidence principale » dans cette partie de zone.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite, sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et

d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE1926

Aide financière à la Maison de soins palliatifs du Littoral

Document d'aide à la décision [DEV-2025-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 150 000 \$ à la Maison de soins palliatifs du Littoral, pour son projet d'achat du bâtiment du presbytère de Saint-Romuald pour la relocalisation de la Maison de soins palliatifs du Littoral, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CE1927

Aide financière à La corporation des habitations pour aînés de Breakeyville

Document d'aide à la décision [DEV-2025-006](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant maximum de 15 000 \$ à La corporation des habitations pour aînés de Breakeyville, pour son projet de climatisation d'appartements à la Résidence Breakeyville, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CE1928

Attribution du contrat relatif à la collecte et au transport des encombrants en bordure de rue

Document d'aide à la décision [APP-2025-012](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la collecte et au transport des encombrants en bordure de rue (appel d'offres 2024-50-138), à Villéco inc., pour une dépense estimée à 430 884 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE1929

Attribution du contrat relatif à la levée et le transport des conteneurs transrouliers à déchets

Document d'aide à la décision [APP-2025-014](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la levée et le transport des conteneurs transrouliers à déchets (appel d'offres 2024-50-135), à Récupération Delisle inc., pour une dépense estimée à 1 358 750 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE1930

Régularisation du titre de propriété d'une partie des rues du Cantonnier et du Cheminot (lot 2 382 490 du cadastre du Québec, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier une partie de l'assiette de la rue du Cantonnier et une partie de l'assiette de la rue du Cheminot (secteur Charny), correspondant au lot 2 382 490 du cadastre du Québec, telles qu'illustrées sur les plans joints à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-004, et d'autoriser la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à publier les avis requis par le troisième alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur ces rues.

CE1931

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 4 429 387 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques, une partie du lot 4 429 387 du cadastre du Québec, d'une superficie de 166,0 mètres carrés, telle qu'identifiée sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1999 de ses minutes, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-005, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

CE1932

Financement de la dépense relative au projet de la bonification de la sécurité routière et des frais connexes

Document d'aide à la décision [TMD-2025-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de financer la dépense relative au projet de la bonification de la sécurité routière et des frais connexes au montant maximum de 200 000 \$, à même la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routiers, piétonniers et cyclables.

CE1933

Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique et de circulation de la réunion tenue le 4 décembre 2024, retrait et installation de panneaux d'arrêt obligatoire, adoption du Règlement RV3516 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et adoption du Règlement RV3517 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils et autorisation d'utiliser le stationnement et de traverser le parc des Grandes-Pointes pour l'hiver 2024-2025

Document d'aide à la décision [TMD-2025-005-R-1](#)

Le procès-verbal du comité de sécurité publique et de circulation de la réunion tenue le 4 décembre 2024 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de décréter le retrait du panneau d'arrêt à l'endroit suivant :

- sur la rue Saint-Onésime, dans la courbe avec la rue William-Tremblay.

Il est également résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :

- sur la rue Saint-Louis, à l'intersection de la rue Christ-Roi, en direction nord-est et sud-ouest;
- sur la rue Saint-Georges, à l'intersection du Curé-Pelletier, en direction nord, sud et est.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3516 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-005.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Prairies, Sarriette, Fines-Herbes, du Centre-Hospitalier, Albert-Rousseau, Giraud, Létourneau, Louis-Philippe-Ruel et Saint-Omer ainsi que dans plusieurs stationnements publics municipaux.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3517 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-005.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils dans le secteur Saint-Nicolas.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'utilisation du stationnement et de traverser le parc des Grandes-Pointes pour l'hiver 2024-2025, selon le tracé défini à l'annexe 2 du procès-verbal du comité de sécurité publique et de circulation, tel que joint à la fiche de prise de décision TMC-2025-005, pour permettre aux motoneigistes et quadistes de débarquer dans le stationnement public municipal avec leur véhicule hors route pour rejoindre la piste du Grand-Tronc.

CE1934

Avenant 2 au contrat de services du programme de soutien aux initiatives citoyennes pour les initiatives sociales, culturelles, sportives ou de loisir et avenant 1 au contrat de services du programme de soutien aux initiatives citoyennes pour les initiatives en environnement à intervenir avec la Corporation de développement communautaire de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-010](#)

Il est résolu de conclure l'avenant 2 au contrat de services du programme de soutien aux initiatives citoyennes pour les initiatives sociales, culturelles, sportives ou de loisir intervenu avec la Corporation de développement

communautaire de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-010, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant 1 au contrat de services du programme de soutien aux initiatives citoyennes pour les initiatives en environnement intervenu avec la Corporation de développement communautaire de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-010, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1935

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'ameublements

Document d'aide à la décision [APP-2025-008](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative à l'acquisition d'ameublements, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2026 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE1936

Règlement RV3518 sur la création d'une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3518 sur la création d'une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-007.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles, d'un montant maximal de 10 000 000 \$, d'une durée indéterminée, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que pour le volet cession d'immeuble, toutes les sommes du fonds général de la municipalité provenant de la cession d'immeubles décrits à l'article 1, déduction faite du montant nécessaire pour pourvoir au remboursement des engagements non échus qui auraient été contractés aux fins d'acquisition de ces immeubles échangés, de même que de prévoir qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville.

CE1937

Financement de la dépense relative aux projets reliés à l'entretien des infrastructures

Document d'aide à la décision [DEI-PSC-2025-003](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux projets reliés à l'entretien des infrastructures au montant maximum de 40 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73, et au montant maximum de 249 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2024-34-35.

Il est enfin résolu, pour financer la dépense relative aux projets reliés à l'entretien des infrastructures, d'affecter un montant de 165 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2026 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE1938

Dépôt des rapports de la commission consultative de la culture des réunions tenues les 28 mars 2024, 4 juillet 2024, 18 septembre 2024 et 4 décembre 2024 et approbation de recommandations de cette commission

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-003-R-2](#)

Les rapports de la commission consultative de développement social et communautaire des réunions tenues les 28 mars 2024, 4 juillet 2024, 18 septembre 2024 et 4 décembre 2024 sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations suivantes formulées par cette commission:

- de procéder à la refonte de la politique culturelle selon la démarche et l'échéancier proposé au rapport de la réunion du 28 mars 2024 de cette commission;
- de prolonger le plan d'action 2022-2023 de la politique culturelle d'une année, en y intégrant la refonte de la politique culturelle ainsi que les projets prévus à l'entente de développement culturel 2024;
- d'accepter le nouveau plan de travail et l'échéancier révisé pour la refonte de la politique culturelle, comme proposé au rapport de la séance du 19 septembre 2024 de cette commission;
- de demander à la Direction des transports et de la mobilité durable de prendre acte de la préoccupation relative au manque d'installations sécuritaires pour les vélos sur les sites des attraits culturels et que des actions soient entreprises pour favoriser la fréquentation de ces lieux par les cyclistes;
- de mettre en place un gala local, biennal, de remise de prix en arts et culture, tout en maintenant le prix annuel Ville de Lévis, dans le cadre des prix d'excellence de la culture de la capitale nationale et Chaudière-Appalaches.

CE1939

Embauche d'une Cheffe de service de la cour municipale à la Direction des affaires juridiques et nomination d'une Greffière de la Cour municipale de la Ville de Lévis

Document d'aide à la décision [GCH-2025-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher Lysandre Arseneau à titre de Cheffe du service de la cour municipale à la Direction des affaires juridiques, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 6 et à l'échelon 10, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Lysandre Arseneau à titre de Greffière de la Cour municipale de la Ville de Lévis, et ce, à compter du 30 mai 2025.

CE1940

Financement de la dépense relative à divers projets de réfection, rénovation de bâtiments et des aménagements

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2025-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à divers projets de réfection, rénovation de bâtiments et des aménagements au montant maximum de 2 411 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-71.

CE1941

Financement de la dépense relative à la réalisation de plans et devis et de travaux liés à la production, au pompage et au traitement de l'eau potable et des eaux usées

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation de plans et devis et de travaux liés à la production, au pompage et au traitement de l'eau potable et des eaux usées au montant maximum de 7 082 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-33-84, et au montant maximal de 19 030 300\$, à même le règlement d'emprunt RV-2024-34-35.

CE1942

Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels ainsi qu'aux travaux de divers projets de réfection de rues, incluant les infrastructures souterraines, la voirie et l'éclairage, au projet d'améliorations des espaces verts et de la qualité de vie dans les parcs industriels et aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-005](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux honoraires professionnels ainsi qu'aux travaux de divers projets de réfection de rues, incluant les infrastructures souterraines, la voirie et l'éclairage, au montant maximum de 36 061 000 \$, à même les règlements d'emprunt RV-2022-21-77, RV-2022-22-59 et RV-2023-33-85.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 715 000 \$ provenant de la réserve financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels pour le financement de dépenses

relatives au projet d'amélioration des espaces verts et de la qualité de vie dans les parcs industriels.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 400 000 \$ provenant du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour le financement d'une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2025.

CE1943

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2025-006](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision GRE-2025-004, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE1944

Détermination de la date de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis) et fixation de la date du prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision

Document d'aide à la décision [GRE-2025-007](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis);

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2024 autorisant la demande de démolition;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant et les personnes qui ont déposé des demandes de révision dans le cadre de cette demande de révision;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 7 avril 2025, à 17h, lors d'une séance extraordinaire de ce conseil, la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2024, autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 23 juin 2025, au cours de la séance ordinaire du ce conseil, le prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision de cette décision du comité de démolition.

CE1945

Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération utilisant la solution de traitement des appels hébergée à intervenir avec Bell Canada

Document d'aide à la décision [POL-911-2025-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération utilisant la solution de traitement des appels hébergée à intervenir avec Bell Canada, telle que jointe à la fiche de prise de décision POL-911-2025-002, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1946

Autorisation aux fins de la participation au bal annuel des Armateurs du Saint-Laurent prévu le 21 février 2025

Document d'aide à la décision [DG-2025-003](#)

Il est résolu d'autoriser le maire et sa conjointe à participer à l'activité organisée au bénéfice de l'organisme sans but lucratif des Armateurs du Saint-Laurent, qui aura lieu le 21 février 2025, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement, puisque le protocole de cette activité-bénéfice exige de tout participant d'être accompagné.

CE1947

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 02.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, greffière